



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 novembre 2010

**Le permis de conduire offert
à de jeunes Cadets en École de Police
par la Préfecture de Bobigny, la GMF et le CER**

Pour la 5ème année consécutive, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la GMF et la Fédération des auto-écoles CER se sont associées pour la prise en charge de la formation au permis de conduire de futurs Cadets de la République de la Police Nationale à Bobigny, élèves de la promotion de septembre 2010, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Une convention tripartite vient d'être signée à Bobigny, par Christian LAMBERT, Préfet de la Seine-Saint-Denis, Sébastien ANDRECK, Directeur Régional de la GMF et Daniel BAHUON, Directeur de l'association des auto-écoles CER.

L'aide accordée conjointement par l'État, au titre des actions de sécurité routière, et par la GMF, à hauteur de 50% chacun, permet de financer le permis de conduire de Cadets de la République, permis indispensable pour exercer leurs fonctions.

Il est rappelé que les Cadets de la République sont des adjoints de sécurité qui bénéficient d'une formation renforcée pour préparer le concours de gardien de la paix. Ouvert aux jeunes de 18 à 26 ans qui ne sont pas titulaires du baccalauréat, le dispositif des Cadets de la République offre une formation pendant un an en alternance entre lycée professionnel et école de police. Les Cadets perçoivent une allocation d'étude fixée à 50 % du SMIC.

Pour la GMF, assureur des agents des services publics, ce type d'opération aux côtés des Pouvoirs Publics s'inscrit dans une logique de solidarité et d'accompagnement de projets liés aux métiers de la Fonction Publique.

Contact Presse : Marie-Dominique PILARD - ☎ 01 47 54 11 55 – mdpilard@gmf.fr